

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 décembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (pouvoir à Delphine NERAUDEAU), DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Séverine BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 22/12/2022
Et publication ou notification le :
22/12/2022

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

2022_12_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 12 doit faire l'objet d'un second avenant.

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 889,32 € HT qui a pour objet un complément éclairage. Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT Avenant n° 1 - objet de la présente délibération : plus-value de 280,84 € HT **Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 889,32 € HT
Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 889,32 € HT qui a pour objet un complément éclairage. Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT Avenant n° 1 - objet de la présente délibération : plus-value de 280,84 € HT **Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 889,32 € HT
Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU